

Que pensent les parties prenantes du projet de proposition de suivi ?

Consolidation des réactions à la consultation virtuelle ouverte du Partenariat mondial

25 octobre - 12 novembre 2021

Lors de sa [21^{ème} réunion](#), le Comité de pilotage a demandé aux coprésidents d'accélérer le rythme de la réforme, en élaborant une proposition de nouveau cadre de suivi et de processus de suivi révisé, à consulter avant la prochaine réunion du Comité de pilotage. La proposition des coprésidents, élaborée avec le soutien de l'Équipe d'appui conjointe (EAC), était fondée sur les orientations du comité de pilotage et les contributions recueillies lors de consultations antérieures des parties prenantes¹.

Le [projet de proposition de suivi](#), couvrant à la fois le processus et le cadre de suivi, a servi de base à une [consultation virtuelle](#) qui s'est déroulée du 25 octobre au 12 novembre 2021 sur la plateforme de partage des connaissances (KSP) du Partenariat mondial. L'objectif de la consultation était de recueillir des commentaires et de tester les idées avancées dans la proposition. La proposition a été présentée pour la consultation sous la forme de deux documents : un document principal avec les éléments clés des changements proposés, et un document avec une série d'annexes contenant un aperçu détaillé des changements techniques suggérés. Les deux documents étaient disponibles en anglais, français et espagnol, et les parties prenantes pouvaient contribuer à la consultation virtuelle dans l'une de ces langues. La plupart des parties prenantes ont posté leurs contributions directement sur la plateforme virtuelle. Certaines parties prenantes ont partagé leurs contributions par courriel et celles-ci ont été affichées sur la plateforme KSP, en leur nom, par l'EAC. Pendant toute la durée de la consultation, l'EAC a répondu aux commentaires et aux demandes de clarification des parties prenantes dans l'espace de discussion de la KSP.

Les questions de la consultation étaient les suivantes :

1) Quelle est votre opinion sur les changements proposés au processus de suivi ?

- Êtes-vous d'accord avec l'approche proposée concernant la périodicité/survenance de l'exercice de suivi ? Dans la négative, quelles sont vos préoccupations et comment les atténuer ?

2) Quel est votre avis sur le projet de proposition du cadre de suivi ?

- Êtes-vous d'accord avec les quatre "domaines d'intervention" et pensez-vous que ces domaines contribueront à attirer l'attention politique et stratégique sur les résultats du suivi du Partenariat mondial ?
- Dans quelle mesure pensez-vous que le projet de cadre et les résultats à produire inciteront à la participation à l'exercice de suivi ?

¹ Depuis le début de la réforme du suivi, les parties prenantes ont été largement consultées. Une enquête virtuelle en 2020 sur les compromis liés à la modification de l'exercice de suivi a donné lieu à 137 réponses, dont 62 de pays partenaires (résumé [ici](#)). Plus tard en 2020, une série de 9 consultations sur le processus de suivi a eu lieu (75 participants ; résumé [ici](#)). Le premier semestre de 2021 a vu une série de 19 consultations (169 participants ; résumé [ici](#)). Toutes ces consultations ont inclus les parties prenantes et les groupes d'intérêt.

3) Si vous vous attendiez à un cadre de suivi plus simple, quels sont les principaux domaines de mesure que vous proposeriez d'abandonner ?

Le présent document est un résumé consolidé des commentaires fournis lors de la [consultation](#). Les contributions concernant le processus (question 1) sont présentées en premier, suivies des contributions concernant le cadre de suivi (question 2). Les deux sont organisées par thème. Une seule suggestion concrète d'abandon d'un domaine de mesure a été fournie (question 3)². Pour les contributions originales ou pour plus de détails, veuillez consulter la [page de consultation](#), qui comprend également des clarifications et des réponses aux questions et demandes de clarification soulevées par les parties prenantes. Certaines questions sont également abordées dans le [document de référence sur le suivi](#) pour la 22^{ème} réunion du Comité de pilotage, qui traite également de la phase finale de la réforme du suivi.

Dans le cadre de la consultation, la proposition de suivi a été téléchargée plus de **600 fois** (toutes langues confondues). **40 contributions** ont été reçues de **37 parties prenantes**, dont les pays et organisations suivants :

- **14 gouvernements de pays partenaires (PP), y compris ceux ayant un double rôle [fournisseur-bénéficiaire]** : Cambodge ; Cameroun ; Colombie ; Côte d'Ivoire ; Égypte ; Guatemala ; Haïti ; Honduras ; Malawi ; Mexique ; Pérou ; Philippines ; Rwanda ; Sénégal.
- **9 Partenaires de développement (PD)** : Allemagne, Autriche, Canada, Commission européenne (CE), Finlande, Japon, Portugal, Suède, PNUD (Bureau national de la RDC et Centre régional d'Istanbul).
- **14 parties prenantes non exécutives et autres (NE)** : ADET TOGO ; Africa Youth Technical Group ; AidWatch Canada ; Centre for Global Development (CGD) ; CIPE ; CPDE ; IPU ; ITUC ; Oru-Fogar ; Open Data Watch ; PARIS21 ; WINGS ; universités ; équipes de coopération au développement de l'OCDE spécialisées dans les résultats de la coopération au développement et dans les OSC.

Résumé du retour d'information sur le processus de suivi

1. Périodicité/Survenance :

La proposition de passer aux vagues ouvertes a reçu un large soutien des pays partenaires, des partenaires de développement et des parties prenantes non exécutives (8 PP, 6 PD, 2 NE).

- **Soutien exprimé :**
 - Une plus grande flexibilité améliorera l'**institutionnalisation** dans le pays **et la synchronisation** avec les stratégies nationales/sectorielles et d'autres exercices internationaux (6 PP, 3 PD, 1 NE).
 - La survenance proposée pourrait faciliter l'**engagement de nouveaux participants et alléger la charge du reporting** (1 PP).
 - Les vagues ouvertes pourraient inciter les pays à **participer à plus d'une vague** (1 PP).
 - Un cycle de suivi de trois ans offrirait **plusieurs occasions** de mesurer l'efficacité dans le contexte de l'Agenda 2030 et de la "Décennie d'action" (1 PP).
 - L'accent plus marqué sur l'appropriation par les pays devrait contribuer à **accroître la pertinence des données** (1 PD).

² Un pays a suggéré d'abandonner la mesure du contrôle parlementaire de la coopération au développement, puisque son parlement n'a pas de rôle décisionnel dans la coopération internationale.

- L'accent mis sur l'institutionnalisation est une occasion d'aider à **renforcer la capacité des pays** à gérer et à suivre leurs relations de coopération au développement (1 PD).
 - L'approche proposée pourrait faciliter l'**apprentissage par les pairs** entre les vagues (entre le pays A qui a déjà participé et le pays B qui est sur le point de le faire) (1 PD).
 - L'approche des vagues ouvertes pourrait faciliter la **collecte et la validation approfondies des données**, notamment par un meilleur soutien aux pays partenaires participants (1 PD).
- **Risques perçus :**
 - Il est plus difficile de maintenir l'**élan et de mobiliser les partenaires** à travers un processus étendu, en particulier pour les petits partenaires de développement, ce qui peut entraîner une diminution de l'engagement (2 PP, 2 PD, 3 NE).
 - Le processus continu a des **implications en termes de ressources**, car il nécessitera une capacité permanente pour soutenir le suivi des pays et impliquer les parties prenantes (2 PD, 2 NE).
 - L'échantillon de pays par vague peut être trop petit ou trop grand, ce qui affectera le soutien apporté aux **divers pays participants** (1 PP).
 - Si cette approche entraîne une baisse de la participation et des taux de réponse, les **résultats du suivi risquent de manquer de fiabilité et d'être insuffisamment représentatifs** pour que les partenaires de développement puissent être tenus redevables (1 NE).
 - La survenance proposée pourrait **réduire l'institutionnalisation**, car des cycles plus réguliers permettraient de mieux lier le suivi aux processus nationaux (1 NE).

☞ La partie V du [document de référence](#) de la 22^{ième} réunion du Comité de pilotage fournit des clarifications sur la périodicité/survenance de l'exercice de suivi révisé, ainsi que sur les risques associés au changement de la survenance du suivi vers une approche "vagues ouvertes". Des informations détaillées sur la survenance de l'exercice de suivi se trouvent dans le [document analytique complet](#) partagé avant la 21^{ième} réunion du Comité de pilotage.

- **Suggestions fournies :**
 - Encourager la participation de pays de la même région à la même vague pour améliorer l'**apprentissage par les pairs** (1 PP, 1 PD). Les **regroupements par région** ou contexte national pourraient permettre un soutien plus ciblé des partenaires en matière de suivi et de communication des résultats (1 NE).
 - Encourager l'**inscription rapide** des participants pour le prochain cycle de suivi (1 NE).
- **Clarifications demandées :**
 - Comment l'exercice de suivi garantira la **comparabilité des données** dans le temps et entre les pays (2 PP, 2 PD, 1 NE).
 - Comment les résultats seront **agrégés et comparés** en tenant compte des différentes périodes de *reporting* (1 PP).
 - Comment les **rapports sur les ODD** peuvent-ils se poursuivre compte tenu de la nécessité d'agréger les données sur plusieurs vagues (1 NE).

☞ Comme indiqué ci-dessus, la partie V du [document de référence](#) de la 22^{ième} réunion du comité de pilotage fournit des précisions sur ces points.

2. Dialogues d'action

- **Soutien exprimé :**
 - Les Dialogues d'action peuvent contribuer à **renforcer et à systématiser l'utilisation des résultats du suivi** au niveau national, à **améliorer l'adhésion** des parties prenantes au niveau national et à susciter des **changements de comportement** (5 PP, 4 PD, 2 NE).
 - Ils fournissent une **plateforme formelle, dédiée et de haut niveau** pour se concentrer sur la mise en œuvre au niveau national des principes d'efficacité (2 PP).
 - Ils alimentent et **complètent** les mécanismes de coordination et de consultation **existant à l'échelle nationale ou sectorielle** pour discuter et diffuser les résultats du suivi (2 PP).
- **Risques perçus :**
 - Les Dialogues d'action risquent de devenir un **exercice de partage d'informations sur les résultats du suivi** plutôt qu'un **espace de dialogue et de prise de décision** (2 NE).
- **Suggestions fournies :**
 - Veiller à ce qu'un **temps suffisant** soit consacré à l'**analyse des résultats du suivi** avant les Dialogues d'action (1 PP, 1 NE).
 - Étendre **les Dialogues d'action à des dialogues à l'échelle régionale** sur les résultats du suivi et encourager le partage des bonnes pratiques (1 PP).
 - Soutenez les Dialogues d'action avec **un guide pratique** (1 PP).
 - Les Dialogues d'action pourraient également **être organisés dans le cadre de procédures parlementaires existantes**, telles que des auditions multipartites au sein des commissions du budget ou du développement. Cela permettrait de simultanément s'appuyer sur les capacités nationales existantes et de renforcer les parlements nationaux (1 NE).
- **Clarifications demandées :**
 - Comment s'assurer que le **champ d'application et le format** traiteront de manière exhaustive les résultats du suivi dans chaque pays partenaire (2 NE).

3. Suivi des résultats : Notes-pays, profils des partenaires de développement et enquête de sortie.

- **Soutien exprimé :**
 - Les notes-pays sont **essentiels** en tant que ressource pour un engagement efficace des pays et l'utilisation des résultats du suivi (1 PP, 1 PD, 1 NE).
 - Les profils des partenaires de développement sont utiles et essentiels pour un **examen indépendant** des performances des partenaires de développement (2 NE).
 - Les enquêtes de sortie suite à la réalisation de l'exercice de suivi sont les bienvenues (1 PP).
- **Suggestions fournies :**
 - Les **notes-pays** doivent **inclure des actions et des recommandations potentielles** dans les domaines à renforcer (1 PP, 1 PD).
 - Veiller à ce que les parties prenantes aient un **accès rapide et complet aux données de suivi brutes** afin de faciliter la préparation de leurs propres rapports (1 NE).
 - L'enquête de sortie pourrait être **réalisée pendant les Dialogues d'action** (1 NE).

- **Clarifications demandées :**
 - Identifier clairement **qui évalue qui** dans les enquêtes de sortie post-suivi (1 PP).
 - Comment les ressources seront mises à disposition pour produire les **notes-pays** (1 NE).

☞ *Les ressources sont abordées dans la partie II du [document de référence](#) de la 22^{ème} réunion du Comité de pilotage.*

4. Collecte/validation des données et soutien

- **Soutien exprimé :**
 - L'offre d'un **soutien technique** au niveau national est la bienvenue (2 PP, 1 PD, 1 NE).
 - La nomination de "champions" des parties prenantes pour soutenir l'exercice de suivi est essentielle pour **promouvoir un processus plus inclusif** (1 PD, 1 NE) et **améliorer l'inscription de nouveaux participants** à l'exercice de suivi (1 PP).
 - Les **ateliers nationaux** destinés à lancer les cycles de suivi et/ou à valider les résultats du suivi se sont avérés efficaces pour renforcer les partenariats et accroître les connaissances et la motivation à participer à l'exercice de suivi (1 PP).
- **Risques perçus :**
 - **L'outil de collecte des données reste lourd** (2 PP).
 - La nomination de champions des parties prenantes pourrait entraver l'**appropriation** de l'exercice de suivi **par les pays partenaires** (par exemple dans les contextes fragiles et les États touchés par des conflits - FCAS) (2 PD).
- **Suggestions fournies :**
 - **La collecte des données devrait être simplifiée et son format clarifié**, notamment en ce qui concerne les types de données requises (par exemple, statistiques nationales ou données mondiales) (1 PP) et, de manière générale, par une meilleure communication autour de l'exercice de suivi (1 PD).
 - Envisager de **numériser la collecte et la validation des données** pour améliorer le processus (1 PD), par exemple au moyen d'une plateforme en ligne (1 PP).
 - Un soutien spécifique devrait être offert aux personnes **qui participent pour la première fois** (1 PP) et pour **mobiliser des groupes constitutifs spécifiques** (par exemple, les OSC, le secteur privé) (1 PP).
 - Assurer la validité et l'indépendance du processus de collecte des données en **recrutant des consultants nationaux** pour soutenir les gouvernements des pays partenaires (1 PP) ou en **s'appuyant sur l'EAC** (1 PD).
- **Clarifications demandées :**
 - Comment des ressources seront mises à disposition pour mobiliser en temps utile des "champions" parmi les parties prenantes non exécutives (1 NE).

☞ *Les ressources sont abordées dans la partie II du [document de référence](#) de la 22^{ème} réunion du Comité de pilotage.*

Résumé du retour d'information sur le cadre de suivi

1. Domaines d'intervention et commentaires généraux sur le cadre :

- **Soutien exprimé :**
 - Tous les **domaines d'intervention** proposés **sont importants** pour les engagements en matière d'efficacité (3 PP, 3 PD, 3 NE).
 - Les nouveaux **domaines d'intervention** **sont pertinents** pour prendre en compte les défis liés aux ODD et à la COVID-19 (2 PP, 1 NE).
 - Ce choix de domaines d'intervention pourrait contribuer à **rendre les « produits » du Partenariat mondial plus visibles** (1 NE).
 - C'est une bonne initiative d'avoir **conservé la plupart des indicateurs** dans le cadre révisé (1 PP, 2 NE).
 - L'inclusion d'**éléments plus qualitatifs** dans le cadre de suivi est bienvenue et fournira des informations importantes pour les Dialogues d'action (3 PP, 1 PD).
 - Le cadre est plus **adapté aux différents contextes nationaux**, en particulier aux pays fragiles (1 PP, 1 PD).
 - La proposition reconnaît **les efforts des donateurs bilatéraux pour soutenir l'efficacité du système multilatéral**, ce qui est pertinent pour les partenaires bilatéraux qui acheminent de plus en plus de ressources par l'intermédiaire de partenaires multilatéraux (1 PD, 1 NE).

- **Risques perçus :**
 - Le rôle des domaines d'intervention dans le cadre révisé est peu clair (1 NE) ; les domaines d'intervention concernent la manière dont les données peuvent être regroupées dans l'analyse et dans le rapport, mais n'affectent pas le cadre lui-même ; les quatre **principes d'efficacité** originaux **devraient constituer la structure de base de tout rapport global** (1 NE).

- **Suggestions fournies :**
 - Le cadre pourrait reconnaître la valeur pour l'efficacité du développement du **soutien apporté aux OSC** (1 PD) ou fourni **par des organisations multilatérales** (2 PD, 1 NE).
 - Nécessité **d'éviter la duplication des efforts** entre le forum du Partenariat mondial et le CAD de l'OCDE et de s'appuyer sur la force et la valeur ajoutée de chaque forum. Par exemple, le CAD traite déjà à l'efficacité des dons multilatéraux (1 PD).
 - Fournir un **guide de suivi détaillé** (à la fois sur le processus et le cadre) pour chaque partie prenante afin qu'elles soient engagées et qu'elles sachent ce qu'elles vont obtenir une fois le processus terminé (1 PP).
 - Ne pas limiter le suivi aux engagements mais **intégrer également d'autres données et informations** pertinentes pour améliorer l'efficacité de la coopération au développement (1 PD).
 - **Réduire la complexité** dans la mesure du possible (1 PD) ; réduire la "surcharge de demandes de données" et utiliser des données de source mondiale dans la mesure du possible (1 PD).
 - Reconnaître dans le cadre les autres **modalités de mise en œuvre au-delà du gouvernement à gouvernement** (1 PD).
 - La **coopération technique devrait également être une modalité de financement** incluse dans les déboursments au secteur public et utilisée pour plusieurs indicateurs (1 PD).
 - Pour les aspects des domaines d'intervention qui sont propres aux partenaires de développement, les **données pourraient être collectées directement auprès des**

sièges des partenaires de développement, par le biais d'un cadre d'indicateurs distinct par exemple (1 NE).

- Envisager l'inclusion d'un indicateur pour évaluer les engagements pour le **financement sur le climat** (1 PC, 1 NE).
- Envisager l'inclusion d'un **indicateur relatif au rôle catalytique de l'aide** pour générer des ressources supplémentaires (taxes, investissements privés) ou pour limiter les pertes (flux illicites, faible retour sur les contrats de l'industrie extractive, etc.) (1 NE).

2. Responsabilité collective, approche globale de la société et indicateur sur les organisations de la société civile (OSC) (indicateur 2) :

• Soutien exprimé :

- Le **passage de la responsabilité mutuelle à la responsabilité collective** et à l'approche globale de la société est bienvenu (2 PD). Le nouveau contour de la responsabilité collective répond à l'éventail plus large des acteurs de la coopération et englobe l'approche globale de la société (1 PD, 1 NE).
- Le dialogue entre le gouvernement du pays partenaire et la société civile est important et **le maintien de l'indicateur 2** est apprécié (1 NE). Il est pertinent que de nouvelles parties prenantes soient ajoutées au rapport de l'indicateur 2 (2 NE).
- L'utilisation des sources de **données mondiales** disponibles contribuera à renforcer l'établissement de rapports mondiaux (1 PD, 1 NE).
- La proposition de **renforcer le contrôle parlementaire** est bienvenue (1 PD).

• Risques perçus :

- La notion de responsabilité collective pourrait donner l'impression à une dilution de la notion de **responsabilité des gouvernements des pays partenaires** (1 PD).
- **L'indicateur 2 peut ne pas s'appliquer aussi bien aux syndicats et en particulier aux fondations** ; une série révisée de questions devrait au moins être créée pour les fondations (1 NE).
- **Le contrôle parlementaire n'est pas une obligation légale dans tous les pays** et la création d'un rôle pour celui-ci pourrait entraîner des retards importants dans le processus de coopération au développement (1 PP).

• Suggestions fournies :

- Explorer des **ajustements** simples et pratiques à **l'indicateur 2 à la lumière de la recommandation du CAD sur les OSC** (1 PD, 2 NE).
- Les **mesures de la responsabilité des OSC** pourraient inclure des engagements sur la production de données désagrégées de qualité et la transparence, sur la garantie que l'aide est inclusive et fournie sans discrimination (1 PD).
- **Consulter les organisations philanthropiques** pour décider du format exact de rapport que les petites fondations locales utiliseront pour rendre compte de leur environnement (1 NE).
- Conformément à l'approche de la société dans son ensemble, **élargir le concept d'appropriation** au-delà du gouvernement en tant que propriétaire et exécutant du processus de développement. Préciser comment cela sera reflété dans les indicateurs 2 et 7 (1 PD).
- Si le cadre inclut la responsabilité des pays partenaires de partager des informations avec les parlements, il devrait également inclure la **responsabilité des partenaires de développement** de fournir des informations en temps utile à leurs homologues nationaux des pays partenaires (1 PD).
- Étudier l'ajustement de l'indicateur 6 pour renforcer les mesures du contrôle

parlementaire en incluant une mesure de la part de la coopération au développement fournie par via le **soutien budgétaire direct** (1 NE).

- Inclure des **informations sur les contrats de partenariat public-privé, les contrats relatifs à l'industrie extractive et les accords de prêts étrangers** dans l'ajout proposé à l'indicateur 4b concernant les efforts du gouvernement pour fournir des informations aux parlements (1 NE).
- Si les **parlements sont régulièrement invités aux Dialogues d'action et aux enquêtes de sortie**, il n'est pas nécessaire de demander aux gouvernements des pays partenaires s'ils ont partagé avec eux les résultats précédents du suivi du Partenariat mondial (1 NE).

3. Engagement du secteur privé (ESP) et Principes de Kampala (PK) :

- **Soutien exprimé :**

- La **prise en compte des Principes de Kampala et du rôle du secteur privé dans la coopération au développement** dans l'exercice de suivi est appréciée (3 PP, 2 PD, 1 NE).
- Les suggestions concernant la révision de l'indicateur 3 offrent de nouvelles possibilités d'examiner le rôle du secteur privé sous l'**angle des principes d'efficacité** (1 NE).
- Baser l'indicateur d'engagement du secteur privé sur la méthodologie utilisée pour mesurer l'environnement favorable aux OSC est une bonne approche qui **peut conduire à un indicateur robuste** (1 NE).

- **Risques perçus :**

- Il se peut que les **Principes de Kampala soient peu repris** par les parties prenantes au début du prochain cycle de suivi (1 NE).

- **Suggestions fournies :**

- **Fournir des options plus détaillées et opérationnelles pour assurer le suivi des Principes de Kampala** (par exemple, l'inclusion de l'ESP dans les politiques, les stratégies et les cadres de résultats ; la contribution du secteur privé aux résultats du développement ; le partenariat efficace du secteur privé) (1 NE).
- Fournir des **orientations supplémentaires** sur la sélection des parties prenantes pour l'évaluation des Principes de Kampala (1 NE).
- Inclure une **mesure du respect des droits du travail** par le secteur privé dans le module d'évaluation de l'indicateur (1 NE) ainsi qu'une mesure sur la soumission aux parlements nationaux des **contrats des partenariats publics-privés** (1 NE).
- **Clarifier les liens** entre le cadre de suivi et la mesure des Principes de Kampala (1 PD).
- **Mieux articuler les Principes de Kampala avec l'initiative de l'OCDE sur le financement privé du développement durable** et ses *normes d'impact pour le financement du développement durable*, qui examinent comment les investisseurs peuvent améliorer leur contribution aux ODD, promouvoir l'intégrité de l'impact et éviter le "*ODD washing*" (1 PP).
- Aller au-delà d'un indicateur et recentrer les efforts de suivi sur la **saisie de l'impact du comportement du secteur privé sur la réalisation d'une coopération au développement efficace**, de l'engagement "Ne laisser personne de côté" et, en fin de compte, des ODD (1 NE).

4. Ne laisser personne de côté (NLPDC) :

- **Soutien exprimé :**
 - La proposition de **saisir la NLPDC de manière plus explicite est pertinente** (3 PP, 4 PD). La mesurer pourrait être un exercice pionnier qui rehausse le profil politique de l'exercice de suivi, renforce la primo-participation et engage davantage de parties prenantes (1 PP, 1 PD, 1 NE).
 - À une exception près (1 PD), les participants s'accordent à dire que la NLPDC **ne devrait pas figurer en tant qu'indicateur autonome/une série distincte d'indicateurs** (1 PP, 1 PD, 1 NE).
 - Le cadre contient déjà certains **engagements en matière de genre** et pourrait s'efforcer de **les renforcer** (2 NE).

- **Suggestions fournies :**
 - Il est important d'utiliser des **statistiques nationales désagrégées**, plutôt que de s'appuyer principalement sur des données agrégées qui cachent de nombreuses disparités (1 PP).
 - **Des précisions sont nécessaires sur la manière dont la NLPDC sera mesurée.** Le système devrait reconnaître et récompenser de manière adéquate les engagements politiques explicites, le ciblage et les résultats pour le NLPDC (1 PD).
 - Si la NLPDC doit être mise en avant, il faut **réfléchir à la manière dont elle interagit avec d'autres sujets importants** comme le ESP, le FCAS et la coopération Sud-Sud (1 PD).
 - Le cadre de suivi devrait **reconnaître les effets catalyseurs de l'aide publique au développement (APD)**, en particulier des ressources destinées à l'engagement sur les NLPDC (1 PD).
 - L'accent mis sur les NLPDC consiste principalement en quelques points de données suggérés pour plusieurs des indicateurs existants, qui pourraient être mis en évidence clairement sous chaque principe, avec un message global sur cet aspect, **sans qu'il soit nécessaire de s'éloigner du cadre des principes d'efficacité du développement** (1 NE).
 - Envisager d'**ajouter quelques questions à l'indicateur 2** (module 4) pour permettre à certains de ceux qui sont considérés comme " laissés de côté " d'offrir leurs propres réflexions sur la qualité des engagements des pays (1 NE).
 - Dans le cadre de la NLPDC, les **partenaires de développement devraient être contrôlés pour leurs allocations d'aide aux pays** (trop souvent encore basées sur des considérations géopolitiques et non sur les besoins réels relatifs) (1 NE).
 - Alors que le cadre de suivi actuel génère déjà des données qui pourraient être pertinentes pour l'engagement du document final de Nairobi sur les jeunes et les enfants, un travail supplémentaire est nécessaire pour **rationaliser les indicateurs** (1a, 1b, 2, 7, 8) et il faut développer davantage les segments sur l'emploi et l'autonomisation des jeunes, ainsi que l'APD ciblant les enfants (1 NE).
 - Considérer l'ajout d'un point de données sur le **pourcentage de femmes parmi les représentations nationales** à l'indicateur 8 (1 NE).

5. La transparence :

- **Soutien exprimé :**
 - **La transparence reste importante** dans le contexte d'une coopération au développement efficace et, en tant que telle, elle doit rester dans le cadre du suivi (1 PP).

- **Suggestions fournies :**
 - Reformuler les informations collectées sur le système de gestion de l'information sur l'aide (AIMS) pour **mettre l'accent sur le fait que le gouvernement mette les informations à la disposition du public** plutôt que de se concentrer sur l'existence d'un système (1 PP).
 - Saisir des données indiquant si les gouvernements des pays partenaires **rendent publics les rapports d'audits des instances supérieures** (ou documents équivalents) (indicateur 1b) (1 NE).
 - Suggérer de préciser davantage si **les AIMS des pays partenaires sont compatibles** avec la norme IATI (1 PD).
 - Proposer des **changements à la méthodologie OCDE/FSS** pour améliorer la prévisibilité et mieux s'aligner sur les engagements de Busan (1 PD).

6. Cadres de résultats par pays (CRP) :

- **Risques perçus :**
 - Les coordinateurs nationaux peuvent **ne pas avoir suffisamment d'expertise et de connaissances pour indiquer** lesquels des 17 ODD sont inclus dans leurs stratégies nationales de développement/CRP au niveau des objectifs, des cibles et des indicateurs (1 NE).
 - **Des éléments importants pourraient être perdus avec la suppression du quatrième sous-indicateur 1a.** Une alternative pourrait consister à demander aux partenaires de développement le nombre d'évaluations réalisées au cours de l'année de référence (en tant que total), et combien d'entre elles sont réalisées en collaboration avec des acteurs au niveau national et/ou partagées avec le gouvernement, d'autres partenaires de développement et/ou des parties prenantes au niveau national (1 NE).
- **Suggestions fournies :**
 - Lors de la suppression des questions complémentaires qui ne produisent pas de preuves pertinentes, **conserver la question qui demande comment l'Agenda 2030 et les ODD sont référencés dans la stratégie de développement ou le plan gouvernemental** (au niveau de la stratégie, des objectifs, des cibles ou des indicateurs) (1 NE).

7. Qualité et utilisation des systèmes de pays (USP) :

- **Soutien exprimé :**
 - Il est bon de **continuer à promouvoir le renforcement des systèmes des pays partenaires** (1 PD).
 - L'accent mis **sur les données et les statistiques est bienvenu** car elles sont essentielles aux quatre principes d'efficacité et constituent une partie importante des systèmes nationaux (1 PD, 1 NE).
- **Risques perçus :**
 - L'USP s'est **limitée à la quantification de l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques**, ce qui ne rend pas compte des réalités et des contextes différents (1 PD).
- **Suggestions fournies :**

- Définir plus clairement **les critères d'évaluation de la "qualité"** des systèmes nationaux, car ils sont considérés comme trop ambigus actuellement (2 PP).
- **Mesurer au-delà des systèmes de gestion des finances publiques** et " accepter " l'utilisation d'autres systèmes nationaux pour la planification, l'audit, la planification des programmes (2 PD) ; inclure l'appui budgétaire (1 PD).
- Saisir le **soutien des partenaires de développement en faveur de systèmes nationaux améliorés** (par exemple, le soutien aux systèmes de coordination/gestion de l'information) plutôt que seulement l'utilisation des systèmes nationaux (1 PD).

8. L'aide déliée :

- **Soutien exprimé :**
 - La révision du cadre offre l'opportunité de **saisir le rôle croissant du secteur privé** dans l'efficacité du développement et d'étendre sa portée sur le déliement de l'APD en vue de saisir davantage de données sur les liens formels et informels existants. Cet indicateur amélioré devrait s'inspirer à la fois des données des membres du CAD sur l'attribution des contrats et de l'expérience des gouvernements des pays du Sud (1 NE).
- **Suggestions fournies :**
 - Le cadre de suivi pourrait mesurer si les **informations relatives aux marchés publics et aux contrats les plus importants sont rendues publiques** au niveau national et partagées avec les parlements nationaux (1 NE).

9. Coopération Sud-Sud (CSS) :

- **Suggestions fournies :**
 - Développer des **indicateurs spécifiques de la CSS** et s'assurer que les pays à revenu intermédiaire et ceux qui ont un rôle dual en matière de coopération au développement **soient adéquatement pris en compte dans le cadre révisé** (2 PP).